

FONDS CANTONAL EN FAVEUR
DE LA FORMATION CONTINUE POUR ADULTES
KANTONALER WEITERBILDUNGSFONDS
FÜR ERWACHSENE

RAPPORT DE GESTION 2022

FCFCA-KWBF

SOMMAIRE

1.	Rappel des principales abréviations utilisées	4
2.	Avant-propos du Président	5
3.	Le Fonds cantonal en quelques éléments clefs	6
4.	Activités du Fonds en 2022	7
5.	Informatique	8
6.	Comptes 2022	9-11
7.	Budget 2023	12-13
8.	Statistiques	14
9.	Conclusion et réflexion	15
10.	Rapport de l'organe de contrôle	16
11.	Secrétariat	17

1. RAPPEL DES PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES

LFC	<i>Loi cantonale sur la formation continue des adultes</i>
FCFCA	<i>Fonds cantonal en faveur de la formation continue pour adultes</i>
LALFP	<i>Loi fédérale sur la formation professionnelle</i>
LFCo	<i>Loi fédérale sur la formation continue</i>
CII	<i>Collaboration interinstitutionnelle</i>
OFCo	<i>Ordonnance fédérale sur la formation continue</i>
LAF	<i>Loi sur les allocations familiales</i>
LFFP	<i>Loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle</i>
LPJA	<i>Loi sur la procédure et la juridiction administrative</i>
COFCA	<i>Commission cantonale de la formation continue des adultes</i>
FCFP	<i>Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle</i>

2. AVANT-PROPOS DU PRESIDENT

Après 2 ans d'existence, il faut constater que le fond de la formation continue des adultes est toujours dans sa phase de mise en place. Bien que le nombre de demandes de financement soumis au fond durant l'année 2022 est en progression par rapport à l'année précédente, ces dernières sont encore largement en dessous des attentes.

Dès lors s'agit-il d'un échec de la commission de gestion ?

Non, car la mise en place d'un fond cantonal de la formation continue des adultes nécessite malheureusement plusieurs années. Durant ces deux années écoulées, la commission a dû mettre en place l'ensemble du fonctionnement du fond en partant de zéro, définir les types de prestations soutenus par ce dernier et de quelle manière allouer les fonds à disposition.

C'est pour cette raison que durant l'année 2022, la commission a continué à œuvrer dans la continuité de 2021. La mise sur pieds de moyen de communication (site internet, logo, ...) a été finalisée et la réflexion puis l'élaboration de nouveaux règlements concernant le financement de différentes prestations susceptibles d'être subventionnés a continué.

En parallèle des points soulever ci-dessus, un des défis de taille pour le fond est de se faire connaître de l'ensemble des acteurs susceptibles de mettre en place de prestations pouvant être subventionnées. Ainsi, durant cette année, l'administrateur a présenté le fond lors de différentes assemblées et manifestations liées à la formation continue.

Il est certain qu'il faudra encore quelque temps avant que le FCFCA sorte de sa phase de mise en place et rentre dans un certain roulement. Néanmoins, la formation continue devenant de plus en plus un enjeu crucial dans le monde professionnel, l'importance de ce fond ne cessera de croître dans les prochaines années.

Je termine cet avant-propos en remerciant l'ensemble de mes collègues de la commission pour leurs engagements ainsi que l'ensemble de l'administration du fonds pour son professionnalisme et son dévouement.

Je me réjouis de continuer à œuvrer en faveur de la formation dans notre canton avec l'ensemble de la commission durant les prochaines années.

Nicolas Chablais



3. LE FONDS CANTONAL EN QUELQUES ELEMENTS CLEFS

Le Fonds cantonal a été créé en janvier 2021.

Le Fonds cantonal c'est :

- une Commission de gestion de 9 membres ;
- un organe de contrôle ;
- une gestion confiée dès 2021 au Bureau des Métiers
- qui se compose comme suit : 1 administrateur, 1 collaboratrice, 1 team de traduction et 1 comptable;
- une directive pour les conditions d'obtention de soutien ;
- quatre règlements pour la prise en charge de prestations ;
- un site internet www.fcfa-kwbf.ch

4. ACTIVITES DU FONDS EN 2022

4.1 Commission

4.1.1 Composition

Les membres de la Commission ainsi que l'organe de contrôle sont nommés par le Conseil d'Etat. Comme le stipule l'art. 25, alinéa 2 de la loi sur la formation continue des adultes (LFCA), la Commission est élue pour une période administrative de 4 ans.

Commission de gestion

M. Nicolas Chablais (Président), Mmes Eliane Ruffiner, Philomène Zufferey, MM. Marcel Delasoie et Eric Balet, représentants des associations professionnelles, Mme Carole Furrer (Vice-Présidente) et M. Martin Dremelj, représentants des autres organisations du monde du travail, MM. Raphaël Crittin et Yves Rey, représentants de l'Etat du Valais.

Organe de contrôle

Selon l'art. 17 du règlement concernant le fonds cantonal de la formation continue des adultes, l'organe de contrôle est désigné par le Conseil d'Etat. La Commission de gestion a proposé au Conseil d'Etat que pour les 2 premières années le contrôle soit effectué par l'Inspection Cantonale des Finances.

4.1.2 Séances

En 2022, la Commission a siégé à 5 reprises.

L'Administrateur a pris part à des rencontres notamment avec les associations professionnelles et institutionnelles, avec le Service des Hautes Ecoles et avec d'autres organismes étatiques ou privés.

4.1.3 Prestations du Fonds

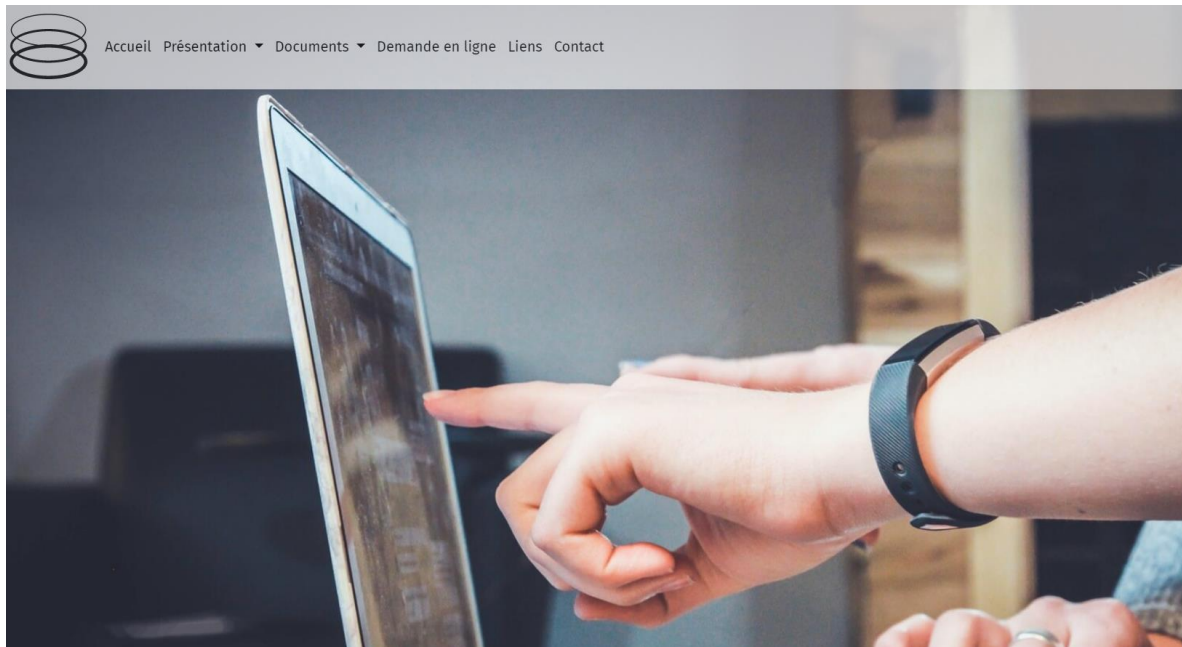
Les prestations du Fonds sont énumérées à l'article 28 de la loi sur la formation continue des adultes (LFCA). Elles sont déterminées précisément par la Commission de gestion en fonction des ressources à disposition du Fonds.

En 2022, la Commission de gestion a mis en place de nouvelles prestations avec des règlements ad hoc disponibles sur le site internet du FCFA.

5. INFORMATIQUE

Le Fonds cantonal a mis sur pied 2021 un site internet avec les différents règlements et formulaires.

www.fcfca-kwbf.ch



6. COMPTES 2022

Les comptes 2022, acceptés par la Commission en juillet 2023, sont présentés ci-après :

6.1 Bilan au 31 décembre 2022

Bilan

Libellés	Comptes 2022	Comptes 2021
	CHF	CHF
ACTIFS		
	1'400'447.10	566'924.95
ACTIFS CIRCULANTS		
Compte BCVs	1'385'817.10	562'624.60
Compte d'attente	0.00	1'090.60
Actifs de régularisation	14'630.00	3'209.75
Total actifs	1'400'447.10	566'924.95
PASSIFS		
Dettes à court terme	15'972.45	2'913.70
Créanciers	12'972.45	0.00
Passifs de régularisation	3'000.00	2'913.70
CAPITAUX PROPRES	1'384'474.65	564'011.25
Capital	564'011.25	0.00
Bénéfice / Perte de l'exercice	820'463.40	564'011.25
Total passifs	1'400'447.10	566'924.95

6.2 Compte de résultat, année 2022

Libellés	Annexes	Comptes 2022	Comptes 2021
		CHF	CHF
Contributions et divers	(1)	913'008.35	799'430.00
Contributions des CAF		311'942.05	199'227.65
Contributions des communes		101'066.30	100'202.35
Contribution du canton		500'000.00	500'000.00
Déductions sur produits		- 1'493.75	0.00
Frais de perception des CAF		-- 1'493.75	0.00
TOTAL PRODUITS		911'514.60	799'430.00
		CHF	CHF
CHARGES			
Charges d'activités et de services		67'400.00	170'000.00
Compétences de base)	(2)	47'400.00	165'000.00
Formation spécialistes / experts		20'000.00	0.00
Action de promotion		0.00	5'000.00
Charges de personnel	(3)	7'997.15	8'538.80
Indemnités commission de gestion		4'900.00	6'150.00
Frais commission de gestion		3'097.15	2'388.80
Frais de fonctionnement		15'523.65	56'794.35
Frais d'administration (BM)	(4)	12'972.45	54'927.00
Contrôles et révision	(5)	1'500.00	1'500.00
Frais informatique		301.20	367.35

Libellés	Annexes	Comptes 2022	Comptes 2021
Publicité		750.00	367.35
TOTAL CHARGES		90'920.80	235'333.15
Résultat d'exploitation II (avant intérêts et impôts (EBIT))		820'593.80	564'096.85
Résultat financier		-130.40	-85.60
Charges financières		-130.40	-85.60
RESULTAT DE L'EXERCICE		820'463.40	564'011.25

Annexe :

- 1) Selon l'art. 29 de la loi sur la formation continue des adultes (LFCA) les ressources du fonds sont constituées par une contribution annuelle des différentes parties :
 - a) L'Etat pour un montant annuel variant entre 500'000.- et 700'000.-
 - b) Les communes pour 1/5 du montant défini à la lettre a
 - c) Les employeurs, indépendants et employés via les Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (FCFP) et les caisse d'allocation familiales (CAF)
- 2) 2021 correspondait à une année de démarrage pour le FCFA. Plusieurs demandes ont été admises pour assurer une continuité avec la COFCA dissoutes le 31.12.2020. En 2022, l'exigence posée par le fonds de demander des comptes révisés à passablement freiné le nombre de demandes.
- 3) Ces charges correspondent aux coûts des rencontres de la Commission de gestion (5 x en 2022).
- 4) Les frais de l'administration sont en diminution du fait de nombre de dossiers qu'il y a eu à traiter.
- 5) Le montant correspond à la charge prévisionnelle pour ce genre de fonds. A ce stade nous n'avons toujours pas reçu de facture de la part de l'Inspection Cantonale des Finances.

Commentaire :

L'exercice clôture avec un bénéfice de **Fr. 820'463.40**

Le FCFA dispose donc d'un capital de départ important qui va lui permettre de développer sereinement le financement de la formation continue en Valais.

Les comptes ont été validés par la Commission de gestion le 14 juillet 2023 pour présentation à l'inspection cantonale des finances.

7. BUDGET 2023

Libellés	Comptes 2022	Budget 2023
	CHF	CHF
Contributions et divers	913'008.35	915'000.00
Contributions CAF	311'942.05	315'000.00
Contributions des communes	101'066.30	100'000.00
Contribution du canton	500'000.00	500'000.00
Déductions sur produits	-1'493.75	-1'500.00
Frais de perception des CAF	-1'493.75	-1'500.00
Total produits	911'514.60	913'500.00
	CHF	CHF
Charges d'activités et de services	67'400.00	290'000.00
Compétences de base	47'400.00	180'000.00
Réinsertion	0.00	15'000.00
Formation spécialistes/experts	20'000.00	25'000.00
Nouvelles méthodes formation continue	0.00	50'000.00
Actions d'innovation	0.00	10'000.00
Actions de promotion	0.00	10'000.00
Charges de personnel	7'997.15	8'000.00
Indemnités commission de gestion	4'900.00	5'000.00
Frais commission de gestion	3'097.15	3'000.00
Frais de fonctionnement	12'523.65	77'500.00
Frais d'administration (BM)	12'972.45	15'000.00
Contrôles et révision	1'500.00	1'500.00
Frais informatique	301.20	60'000.00

Libellés	Comptes 2022	Budget 2023
Publicité	750.00	500.00
Charges diverses	0.00	500.00
Total charges	90'920.80	375'500.00
Résultat d'exploitation II	820'593.800	668'027.55
Résultat financier	-130.40	-140.00
Produits financiers	0.00	0.00
Charges financières	-130.40	-140.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	820'463.40	667'887.55

Commentaires :

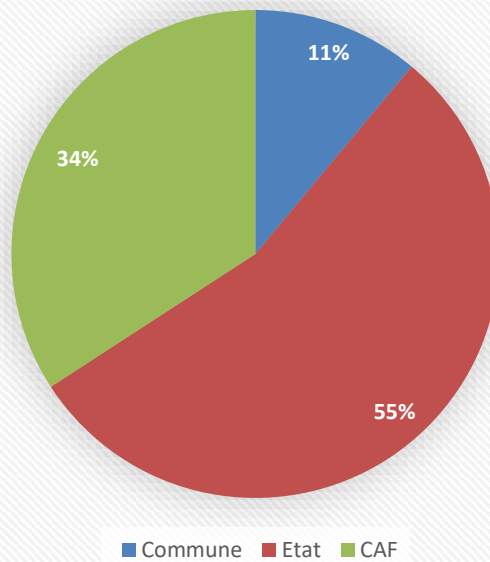
Des montants ont été mis dans certaines rubriques en fonction des demandes susceptibles d'être déposées encore en 2023.

La Commission de gestion a proposé au Conseil d'Etat de maintenir le financement actuel, étant donné la bonne situation financière du FCFA.

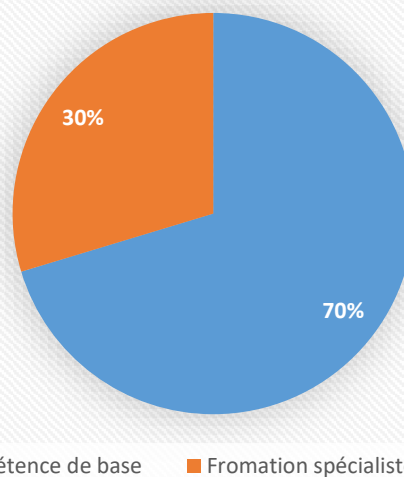
Le budget 2023 a été avalisé en séance du 14 juillet 2023 par la Commission de gestion du FCFA.

8. STATISTIQUES

Répartition des montants versés au FCFCA



Répartition des montants versés aux prestataires



9. CONCLUSIONS ET REFLEXION

A chaque mise en place d'une nouvelle institution, de nombreuses interrogations sont pendantes et la réponse à ces dernières mérite du temps de réflexion. Le FCFCA ne fait pas exception à la règle. Par exemple, il est une des tâches essentielles du Fonds que de soutenir la formation de base qui facilitera l'employabilité dans l'économie des gens qui se forment. Il est par contre assez fréquemment délicat de savoir jusqu'à quel point le Fonds doit soutenir les structures de certaines organisations souvent composées de bénévoles.

Le FCFCA peut s'appuyer sur l'expérience accumulée par l'administration qui gère également le Fonds cantonal pour la formation initiale. Il y a effectivement des synergies et elles sont riches en enseignement pour le FCFCA. Il faut toutefois relever que la formation continue des adultes repose sur une multiplicité d'acteurs et prend souvent des formes inattendues qui réclament à chaque fois une analyse approfondie. Chaque cas est un peu spécifique et le monde de la formation continue est un monde en perpétuelle mutation. C'est le rôle de la commission de gestion que de naviguer avec rigueur et prudence dans ce monde de la formation en traitant tout le monde de façon équitable.

En 2023, les règlements de soutien sont désormais en place. Il convient maintenant de mettre à disposition des organismes demandeurs une véritable plateforme pour enregistrer leurs demandes. Ainsi, celles-ci seront traitées de façon rapides et claires. Le canton de Genève disposant déjà d'un système éprouvé, l'administration du FCFCA a déjà pris les contacts nécessaires afin de permettre d'aboutir rapidement dans ce domaine.

Le fonds est à son démarrage et l'équipe en place prête à relever les défis du soutien à la formation continue et à la formation de base en Valais. L'administration peut compter sur l'appui d'un président et d'un conseil impliqué et enthousiaste. Un grand merci à eux pour leur dévouement à la cause de la formation continue.

L'administrateur :


Gabriel Décaillet

10. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Inspection cantonale des finances

Kantonales Finanzinspektorat

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle des comptes du Fonds cantonal de la formation continue des adultes (FCFCA)

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du Fonds cantonal de la formation continue des adultes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la commission de gestion et à l'administration du fonds alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

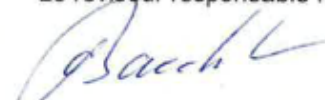
Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et à la loi sur la formation continue des adultes et au règlement y afférant.

Sion, le 23 août 2023

INSPECTION CANTONALE DES FINANCES

Le chef de service :

Le réviseur responsable :



Peter Schnyder
Expert-réviseur agréé

Claude Baechler
Expert-réviseur agréé

11. SECRETARIAT

COORDONNEES :

FCFCA

FONDS CANTONAL FORMATION CONTINUE POUR ADULTES

Rue de la Dixence 20 - CP - 1951 Sion

T : 027 327 51 05

F : 027 327 51 80

M : info@fcfca-kwbf.ch



CONTACTS :

Gabriel Décaillet

Administrateur

T : +41(0)27 327 51 05

M : gabriel.decaillet@bureaudesmetiers.ch

Laure Moos

secrétaire adjointe

T : +41(0)27 327 51 05

M : info@fcfca-kwbf.ch

PLAN DE SITUATION :



FCFCA

c/o Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
Case Postale
1951 Sion

FCFCAKWBF

**FONDS CANTONAL
EN FAVEUR DE LA FORMATION
CONTINUE POUR ADULTES
KANTONALER
WEITERBILDUNGSFONDS
FÜR ERWACHSENE**
RUE DE LA DIXENCE 20
CASE POSTALE
1951 SION

T : 027 327 51 05
F : 027 327 51 80
M : info@fcfca-kwbf.ch